



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 8 octobre 2019

La DGE lance un outil d'autodiagnostic sur le Brexit à destination des entreprises

Dans le cadre de la sensibilisation des entreprises aux conséquences d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, et en particulier d'une sortie sans accord, la **Direction générale des entreprises (DGE)** a élaboré, en collaboration avec le **Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)**, la **Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)** et la **Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)** du ministère de l'Agriculture, un outil d'autodiagnostic personnalisé en ligne à destination des entreprises.

Un Brexit sans accord aurait un impact direct sur des milliers d'entreprises françaises et européennes : sur celles qui commercent directement avec le Royaume-Uni mais aussi sur leurs clients et fournisseurs, car les chaînes de valeur sont très intégrées en Europe. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont moins bien préparées que les grandes entreprises au Brexit. Certaines n'ont pas encore eu le temps ou les ressources nécessaires pour réaliser un diagnostic complet de leur situation et mettre en place un plan de contingence. Les services de l'Etat ont donc souhaité **mettre à disposition de ces entreprises un outil qui leur permette de réaliser rapidement et gratuitement un premier diagnostic de leur situation.**

Cet « autodiagnostic Brexit » se présente sous la forme d'un questionnaire en ligne à choix multiples, divisé en 9 thèmes (exportation ; importation ; services ; transport ; approvisionnement ; données et services numériques ; propriété intellectuelle ; implantation et aspects juridiques ; concurrence et marché). Il prend entre 5 à 10 minutes à réaliser en fonction de la situation de l'entreprise et recense l'ensemble des points d'attention à prendre en compte par l'entreprise en fonction de ses réponses. L'autodiagnostic Brexit est accessible sur www.votrediagnosticsbrexit.fr et via le site d'information gouvernemental www.brexit.gouv.fr.

Ce nouvel outil vient compléter le vaste dispositif d'information à destination des entreprises mis en place par le Gouvernement depuis l'automne 2018, et notamment :

- La mise en place d'un site internet gouvernemental d'information dédié au Brexit : www.brexit.gouv.fr;
- L'organisation en régions de [réunions d'information régulières](#) à destination des entreprises ;



- La mise en place d'adresses mail dédiées au sein des différents ministères dont:
 - o brexit.entreprises@finances.gouv.fr
 - o brexit@douane.finances.gouv.fr
 - o brexit@agriculture.gouv.fr
 - o brexit.impots@dgif.finances.gouv.fr

Thomas Courbe, directeur général des entreprises a déclaré : « *nous encourageons toutes les entreprises, et en particulier les PME, à réaliser cet autodiagnostic au plus vite, même si elles n'ont pas pour le moment identifié de risques directs liés au Brexit. L'Etat a pris les mesures nécessaires sur le plan législatif et renforcé les moyens de l'administration mais cette préparation est l'affaire de tous* ».



Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient

des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94